

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation :

24/03/2023

Date d'affichage :

06/04/2023

**SÉANCE DU 03 AVRIL 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril, à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de ROUGEGOUTTE.

**Membres présents : M. MICLO Guy – Mme BLEICHER Mélanie – Mme CANAL Alexanne - M. CHARNOT Nicolas – M. COURBOT Francis - Mme FIMBEL Florence - Mme GROSCLAUDE Sarah - M. GUYOD Quentin - M. HEIDET Sylvain - M. KARLE Jean - M. MONCHABLON Florent - M. RONDON Mickaël - M. TEREBUS Michel - Mme VENCK-MILLET Gabrielle**

**Monsieur Mickaël RONDON a été nommé secrétaire.**

**Objet de la  
délibération**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'AHPSV, qui édite la revue « La Vôge » depuis 1988, sollicite notre Commune pour apporter un soutien financier et moral à cette association.

**N° 13**

**Versement d'une  
adhésion à l'AHPSV  
(Association pour  
l'Histoire et le  
Patrimoine Sous  
Vosgien)**

L'AHPSV fait appel aux Communes pour continuer à faire vivre avec passion son magazine annuel et pour lui permettre de contribuer à la mise en valeur de notre patrimoine au travers de conférence et de sorties sur le terrain.

L'adhésion de la Commune de Rougegoutte à cette association est d'un montant de 20 € ; cette adhésion permet à notre Commune de recevoir le magazine annuel, numéro 51/2023.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré,

① décide d'adhérer à l'AHPSV pour un montant de 20 € en 2023 ;

② décide de renouveler cette adhésion au cours des 3 prochaines années 2024, 2025, 2026 ; le renouvellement pourra être ensuite prolongé à compter de l'année 2027 avec renouvellement acté par délibération.

Fait et délibéré à ROUGEGOUTTE, les jours, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme.

**Le Maire,  
Guy MICLO**

